

ZOOM SUR... sur l'assainissement



La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi « Notre », prévoit qu'au 1er janvier 2020, les communautés de communes et d'agglomérations disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences « eau » et « assainissement ».

Historiquement, les compétences « eau » et « assainissement » ont été portées par les communes. Du fait des investissements nécessaires à la réalisation des réseaux et des ouvrages, des syndicats de communes se sont constitués. Depuis 40 ans, les communes de Rochefort et de Longvilliers ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour la gestion des eaux usées.

Mais cette loi signe la fin des gestions municipales ; une commune ne pourra plus être en charge de la gestion du service d'assainissement.

Nos communes ont, d'un commun accord, décidé d'anticiper cette interdiction. Sans attendre 2020, nous avons choisi de rejoindre une structure disposant de cette compétence. Anticipant également la loi, le SIAEP d'Ablis, en tant qu' EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), et bien que n'étant ni une communauté de communes, ni une communauté d'agglomérations, peut avoir, et surtout conserver après 2020, cette compétence assainissement, car son territoire s'étend sur plusieurs départements, et même sur plusieurs régions.

En 2006, Rochefort a confié la gestion de son eau potable au SIAEP. C'est fort de cette expérience et de la confiance que nous avons dans le SIAEP que la municipalité a décidé de rejoindre cette régie publique.

La procédure confiant notre réseau d'assainissement au SIAEP a été longue et complexe.

La dissolution du SIA était un préalable. Pour cela, il a fallu rétrocéder aux communes de Longvilliers et de Rochefort les biens mis en commun dans le SIA. Une clef de répartition basée sur le nombre d'abonnés respectifs a permis cette rétrocession. La dissolution du SIA effectuée, chaque commune a récupéré sa part des réseaux et de la station d'épuration.

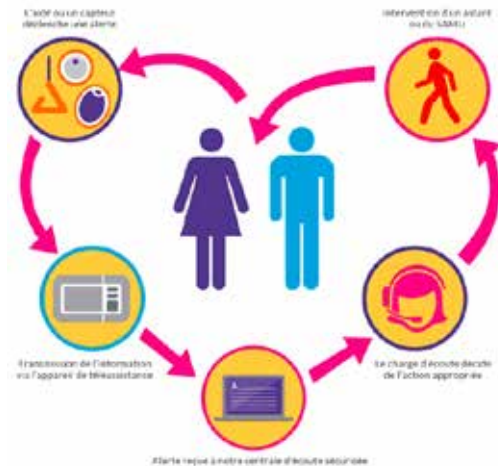
Enfin chaque commune a confié au SIAEP la gestion de son assainissement. Il est important de savoir que, malgré cette délégation au SIAEP, la commune de Rochefort reste propriétaire de son réseau. Elle délègue déjà au SIAEP la gestion de l'eau potable et la facturation de l'assainissement.

La commune reste également en charge de la gestion des eaux pluviales.

Pour tous renseignements sur l'assainissement collectif, veuillez vous adresser au SIAEP

ZOOM SUR... sur le CCASS : Vitaris

Le Conseil Départemental a créé un dispositif de téléassistance dénommé « Yvelines Ecoute Assistance », afin de permettre de lutter contre l'isolement des personnes.



Le prestataire choisi pour la période 2013/2015 a été la société VITARIS. Cette même société a remporté le marché 2016/2019.

La commune de Rochefort adhère au système depuis le 23 décembre 2014.

La mission du dispositif « VITARIS » consiste en la prestation d'écoute et la gestion des alarmes, l'intervention d'un psychologue en cas de besoin, de des actions d'informations. A ce jour, 260 des 262 communes du Département, ont choisi de participer à cette politique qui concerne près de 11 000 abonnés et se déroule en partenariat avec les Coordinations Gériatologiques et Handicap Locales*.

Depuis 2013, le Département a mis en place un programme de lutte contre l'isolement ; il s'agit d'appels individuels de convivialité hebdomadaires, que le Département prend à sa charge.

La location du matériel de téléassistance est financée par l'abonné ainsi que les prestations spécifiques. Ces prestations spécifiques concernent des détecteurs spécifiques de chute (Médaille « iVi » qui fonctionne 24 heures sur 24), détecteurs d'inactivité, de fumée, de gaz et/ou de monoxyde de carbone.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site du Conseil Départemental <https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/accompagnement-a-domicile/teleassistance/VITARIS>

Vous pouvez également consulter le site de la société VITARIS : www.vitaris.fr
Si vous êtes intéressé par le système VITARIS, merci de contacter le CCASS de votre commune au : 01.30.41.31.06 ou par mail à : mairie-rochefort@wanadoo.fr

*COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE (CGL) DE SUD YVELINES :

Horaires d'ouverture

Accueil physique et téléphonique :
du lundi au vendredi
9h - 12h30 • 13h30 - 17h

Contact

Hôpital de Rambouillet
13 rue Pasteur
78120 Rambouillet
Tél : 01 61 08 66 60
Fax : 01 61 08 66 65
Courriel : secretariat.cgl@icsy.fr

Rôle de la coordination gérontologique locale

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'évaluation pour les personnes âgées et leur entourage. Elle peut vous aider dans vos choix de vie et :

- vous informe ainsi que votre famille et les acteurs de terrain
- organise et coordonne les actions de soutien à domicile
- assure des visites à domicile
- instruit les demandes APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- prépare votre retour à domicile après hospitalisation
- mène des actions de lutte contre l'isolement
- vous prépare ainsi que votre famille à une entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne peuvent plus être remplies
- participe à la prévention et au traitement des situations de maltraitance

Les coordinations gérontologiques locales sont financées par le Conseil général.

ZOOM SUR... SUR LE CCASS :

ADMR Saint-Arnoult



Dans le même esprit des services quotidiens de vie sociale à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, organise le portage des repas à domicile,
ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural

Le maintien à domicile se fait en collaboration avec la famille. La prise en charge n'est accordée que sur prescription médicale avec l'accord de l'infirmière coordinatrice. (les frais sont entièrement couverts par la sécurité sociale.) L'association ADMR se charge également de l'installation et du suivi technique d'un équipement de télé-alarme (assistance automatisée) pour sécuriser les personnes âgées qui le souhaitent.

Coordonnées : 01 30 59 39 44

Bureau / Membres :

Président (e) : Mr Alain Tineyre

Secrétaire : Madame Françoise Bochet

Contact au sein de l'association :

Françoise Bochet (Secrétaire)

A.D.M.R. DE SAINT ARNOULT

6 rue louis genet

78730 saint arnoult en yvelines

Site internet :

<http://www.admr.org/>



BIEN VOUS CHAUFFER

TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE
VOS FACTURES ?
OUI, C'EST POSSIBLE
AVEC « HABITER MIEUX »

**Pensez à vous connecter
au site de l'école** (www.ec-rochefort.ac-versailles.fr) pour voir et même admirer le **i-journal** rédigé par nos fiers apprentis journalistes et leurs instituteurs !

ZOOM SUR... Rambouillet



RT infos version parlée

La lettre d'information de la communauté d'agglomération, RT infos, distribuée par un prestataire dans les boîtes aux lettres des habitants des 25 communes du territoire, existe également en version parlée.

Elle s'adresse principalement aux personnes malvoyantes ou aveugles et elle est enregistrée par les bénévoles de la Bibliothèque Sonore de Rambouillet et du sud Yvelines.

Cette version est disponible dans les mairies ou bibliothèques des communes de Rambouillet Territoires ainsi qu'à la Bibliothèque Sonore.

Plus d'informations sur www.rt78.fr

ZOOM SUR... LA VOIRIE



Les canisettes semblent remporter un certain succès, nous envisageons l'installation de trois autres canisettes .

- rue Guy le Rouge
(parking Brazoucade / écoles)
- rue de Longvilliers
- rue de la Porte d'Etampes /
rue de la Rabette

Merci pour la propreté de nos trottoirs !

ZOOM SUR... LA FARANDOLE

Pensez-y des maintenant !



La Halte-Garderie La Farandole de Bonnelles accueille 15 enfants/ jour de la marche à l'entrée à la maternelle, de 1 à 2 jours par semaine de façon régulière ou occasionnelle.

De nombreuses activités sont proposées par du personnel qualifié. Chaque enfant est valorisé, encouragé, respecté dans son rythme.

Les places sont à réserver dès à présent pour la rentrée de septembre.

Pour tout renseignement, merci de nous contacter au 01.30.41.37.56. Chaque demande fera l'objet d'écoute et de dialogue pour répondre aux besoins de la famille.

Halte-Garderie

22 rue du mail - 78830 BONNELLES
Mail : farandole.bonnelles@gmail.com
Horaires d'ouverture : 9h00 – 17h30
Info : les frais de garde sont déductibles des impôts.